



France Télécom: ces dix salariés que l'on veut faire taire

22 000 postes à supprimer et des milliards d'euros de dividendes à verser... Pour tenir ses objectifs, l'ex-entreprise publique a massivement recours à la sous-traitance et aux CDD. Et quand ces derniers demandent leur requalification en CDI, comme c'est le cas de 10 salariés à Avignon, on les vire ! Alors qu'on parle de 18 suicides en 18 mois chez France Télécom, l'affaire vient alimenter le sentiment d'un « management par la terreur », évoqué dans une lettre par Michel, le salarié de 51 ans qui s'est donné la mort le 13 juillet.

Vendredi 26 juin, 18 heures. Les salariés de la plateforme téléphonique d'Avignon s'appêtent à partir en week-end. Tous, dont les 10 salariés en contrat à durée déterminée qui ont entamé avec la CGT une procédure aux prud'hommes pour la requalification de leurs contrats en CDI. C'est alors qu'ils reçoivent la visite d'un huissier de justice qui leur remet à chacun leur lettre de licenciement. « Vous êtes licenciés ! » L'un d'entre eux est absent ce jour-là, c'est sa mère qui recevra la visite de l'huissier, à son domicile : « Dites-lui bien que ce n'est pas la



PHOTO: L. LE DAUPHINE

est contestée par les syndicats. « Ils ont volontairement détourné des appels pour étayer cette thèse », affirment certains sur la plateforme. Là où, depuis début juillet, on a vu arriver 10 nouveaux salariés, des intérimaires...

Brutalité enfin du licenciement d'une jeune femme qui venait de signifier à sa direction qu'elle était enceinte. « Faux », répond la direction régionale alors que les services nationaux de France Télécom fournissent à l'avocat des salariés la preuve de cette notification... Mais, qu'importe, dans les locaux d'Avignon et de la région, le message est passé : malheur à ceux qui revendiqueraient. Le conseil des prud'hommes rendra, lui, son délibéré le 12 août. ★

VINCENT BORDAS

vbordas@humandimanche.fr

LA PAROLE À...



JEAN-LUC PLANQUES,
DÉLÉGUÉ CGT
DE FRANCE
TÉLÉCOM
À AVIGNON

L'entreprise France Télécom, encore détenue à presque 27 % par l'État, procède à 22 000 suppressions de postes sans plan social. Il y a un plan de « départs volontaires »... Mais s'il n'y a pas de volontaires, comment font-ils ? Eh bien, pour faire partir autant de salariés, France Télécom maintient un climat anxiogène, en agissant comme ils l'ont fait à Avignon ou en faisant « craquer » les gens, en proposant, par exemple, des postes de commerciaux à des salariés qui sont là depuis 30 ans et n'ont jamais été à ce type de poste. Ajoutez-y la surcharge de travail, la surveillance permanente et le maintien dans la précarité et vous obtenez les 18 suicides en 18 mois et tant d'autres malaises qui font que, chez France Télécom, même les médecins du travail démissionnent !

À la fin de leur journée de travail, un huissier est venu apprendre à ces salariés de France Télécom en CDD, parfois depuis 10 ans, qu'ils étaient licenciés.

peine de venir au travail lundi. » Pour la CGT, l'affaire est simple : « Pour qu'un conseil des prud'hommes prononce la requalification d'un CDD en CDI, il faut qu'il y ait continuité, explique Jean-Luc Planques, délégué syndi-

cal. En rompant leurs contrats, France Télécom espère donc bien influencer la décision des prud'hommes... » Car avant cette brutale décision, l'affaire était plutôt mal engagée pour l'ex-entreprise publique : en poste depuis parfois plus de 10 ans, ayant multiplié les contrats pour « surcroît temporaire d'activité », les 10 plaignants pouvaient être sûrs de leur fait. « Et c'est bien ça qui dérange la direction », dit Jean-Luc Planques. Engagée

depuis 2006 dans l'application du programme Act, qui prévoyait 22 000 suppressions de postes statutaires, la direction de France Télécom a multiplié le recours aux contrats courts et à la sous-traitance : 1 800 CDD et 25 000 en

sous-traitance, selon la CGT. Alors, pour éviter que la lutte de ces dix-là donne des idées à d'autres, France Télécom semble prête à tout, y compris à la brutalité de la visite d'un huissier et à faire l'im-

passer sur l'entretien préalable et sur le motif valable... « Il y a eu surestimation des flux d'appels clients », a dit la direction devant les prud'hommes. Explication qu'elle a catégoriquement refusé de compléter auprès de « l'Humanité Dimanche » et qui

Pour éviter que leur lutte donne des idées aux autres, France Télécom les a mis à la porte.

REPÈRES

2,5 milliards

C'est le montant des bénéfices de France Télécom sur le seul 1^{er} semestre 2009.

5,5 milliards

C'est le montant des dividendes versés en 2008 aux actionnaires de France Télécom, dont l'État.

22 000

C'est le nombre de suppressions de postes prévues entre 2006 et 2009.

70%

C'est le pourcentage des 102 000 salariés de France Télécom qui sont fonctionnaires.